

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DDCT 3 G Modification du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris 2014 DUCT 1005 et 2014 DUCT 1001 G en date des 19 et 20 mai 2014 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de modifier le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{re} Commission,

Délibère :

Le règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département de Paris dont le texte est annexé à la présente délibération est adopté.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO